



## **Tailgate WHMIS**

### **SIMDUT- Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail**

#### **POINTS À SOULIGNER**

- Étiquetez toutes les matières dangereuses réglementées
- Obtenez la fiche signalétique de toute matière réglementée
- Formez votre personnel

SIMDUT est un plan directeur pour assurer l'accès à l'information sur l'utilisation de matières dangereuses réglementées en milieu de travail. SIMDUT comprend 6 catégories de produits, dont plusieurs comportent des divisions ou sous-catégories.

#### **Catégories SIMDUT**

Gaz comprimés - Catégorie A - Produit contenu sous pression. Si le contenant est affaibli de quelque façon que ce soit après avoir subi des dommages ou une chute, il peut éclater ou exploser. Exemples : propane, oxygène et acétylène.

Matières inflammables et combustibles - Catégorie B - Produit qui peut s'enflammer, brûler ou exploser dans certaines circonstances. Il peut réagir avec d'autres substances et former un gaz inflammable. Les exemples comprennent l'essence et les diluants pour peinture.

Matières comburantes - Catégorie C - La présence de ce genre de produit peut provoquer la combustion d'une autre matière inflammable ou combustible. Le produit peut aussi réagir violemment ou provoquer une explosion au contact de substances organiques. Il peut provoquer des brûlures au contact des yeux et de la peau.

Matières toxiques ayant des effets immédiats graves - Catégorie D1 (A et B) – Cette catégorie de matière produit rapidement des effets toxiques ou la mort si elles pénètrent dans le corps. Exemples : essence de térébenthine, cyanure. Deux sous-catégories sont prévues :

- A- Matières extrêmement toxiques
- B- Matières toxiques

Matières toxiques – Catégorie D2 (A et B) – Ce symbole signale une gamme étendue de risques, tant aigus que chroniques. Les effets aigus (immédiats) comprennent notamment l'irritation des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

Les effets chroniques (à long terme) comprennent les problèmes aux poumons, au foie ou les maladies du rein, éventuellement le cancer, les anomalies congénitales, etc. Deux sous-divisions sont prévues :

- A- Matières extrêmement toxiques
- B- Matières toxiques

Matières infectieuses – Catégorie D3 – Ces matières peuvent en toute probabilité provoquer des maladies. Exemple : seringues ayant déjà servi.

Matières dangereusement réactives– Catégorie F – Ce genre de matière pouvant réagir avec d'autres matières ou bien instable. Tout choc, échauffement ou exposition à la lumière créent un danger. Exemple : acétylène.

Étiquettes :

Tous les produits dangereux utilisés en milieu de travail doivent être étiquetés. Deux types d'étiquettes existent : les étiquettes du fournisseur et les étiquettes de l'utilisateur.

Tous les produits reçus en milieu de travail doivent comporter une étiquette du fournisseur sur laquelle figurent les éléments suivants :

identification du produit, renseignements pour manipuler le produit en toute sécurité, identification du fournisseur, déclaration indiquant la disponibilité d'une fiche signalétique, pictogrammes signalant les dangers, énoncés décrivant les risques, consignes de sécurité et premiers soins, texte en anglais et en français et bordure hachée SIMDUT.

Une étiquette de l'utilisateur est utilisée lorsque certains produits réglementés sont transvasés dans d'autres contenants pour en permettre l'utilisation, lorsqu'un produit réglementé est reçu en vrac sans étiquette du fournisseur, lorsqu'une substance est produite sur place et lorsque l'étiquette du fournisseur devient illisible ou est accidentellement enlevée.

L'étiquette de l'utilisateur doit comporter les éléments suivants :

Identification du produit, renseignements pour manipuler le produit en toute sécurité, déclaration indiquant la disponibilité d'une fiche signalétique. Aucun format particulier n'est spécifié pour les étiquettes de l'utilisateur à part les exigences sur leur contenu.

#### Identification de l'utilisateur

L'étiquette de l'utilisateur peut être remplacée par une identification de l'utilisateur. L'utilisation de cette dernière est permise lorsque les circonstances ne permettent pas l'utilisation d'une étiquette de l'utilisateur. Exemple : substances réglementées dans des canalisations.

Une identification de l'utilisateur pourrait prendre n'importe quelle forme, telle une couleur convenue, des panneaux de mise en garde et des pictogrammes.

#### Fiches signalétiques

La fiche signalétique représente le deuxième palier du système d'accès à l'information SIMDUT. La fiche signalétique est préparée par le fournisseur du produit et comprend les renseignements suivants :

risques pour la santé découlant de l'exposition au produit, consignes pour utiliser le produit en toute sécurité, évaluation des risques découlant de l'utilisation, de l'entreposage et de la manipulation du produit, matériel de protection individuel requis et mesures d'urgence concernant le produit.

Chaque fiche signalétique doit être tenue à jour et révisée tous les trois ans. L'employeur doit obtenir tout nouveau renseignement que le fournisseur rajoute à la fiche signalétique.

### Formation

Le troisième palier du système d'accès à l'information SIMDUT est le programme de formation du personnel. La formation du personnel comprend :

Formation sur le contenu, le but et le sens des étiquettes d'information et des fiches signalétiques.

L'utilisation et les méthodes d'identification, les procédures de manipulation, d'entreposage et d'élimination sécuritaires des matières réglementées.

Formation en mesures d'urgence concernant les produits réglementés et mesures à prendre en cas d'émission accidentelle.

### **Y-a-t-il des questions?**

Pour finir, prenons quelques instants pour passer en revue certaines des choses à faire et à ne pas faire concernant le SIMDUT.

### **CHOSSES À FAIRE**

Identifier et étiqueter tous les contenants que l'on peut déplacer

Obtenir la fiche signalétique de toute substance chimique utilisée en milieu de travail

L'inventaire de toutes les matières réglementées utilisées en milieu de travail

Remplacer les étiquettes au besoin

Connaître les catégories SIMDUT

Prendre des mesures correctives immédiates en cas de fuites de substances chimiques et de déversements

Lire les étiquettes et les fiches signalétiques des produits chimiques avant de les utiliser pour la première fois

Assurer la formation du personnel

### **CHOSSES À NE PAS FAIRE**

Enlever les étiquettes

Manipuler des produits chimiques sans utiliser le matériel de protection individuel approprié.

Utiliser un produit chimique sans étiquette ou fiche signalétique

Utiliser des produits chimiques périmés à moins d'avoir la permission de votre superviseur  
Mélanger des produits chimiques à moins que cela ne soit spécifié par le fournisseur du produit chimique  
Se fier aux apparences comme indicateur de niveau de sécurité

Au mieux de notre connaissance, les informations et les conseils donnés dans la présente publication sont fiables et représentent les règles de l'art selon les experts actuels dans le domaine traité. L'Association pour la sécurité à la ferme inc. n'offre aucune garantie quant à l'exactitude ou la suffisance de la matière fournie sur le sujet visé et décline toute responsabilité pour les conseils de santé et de sécurité qui auraient pu être omis à cause de circonstances particulières ou extraordinaires.

Copyright © Association pour la sécurité à la ferme inc., 2002.  
22-340, rue Woodlawn Ouest, Guelph (Ontario) N1H 7K6 (519) 823-5600.

Créé avec l'appui de :

